

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 04 FEVRIER 2021

<p>NOMBRE DE MEMBRES Composant le Conseil : 35 En exercice : 35 Présents : 31 Représentés : 4 Pour : 35 Contre : 0 Abstentions : 0</p>

OBJET : Création d'une commission extra-municipale sur l'urbanisme et l'aménagement (CEMUA)

L'An deux mille vingt et un, le quatre février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt-neuf janvier, s'est assemblé en visioconférence en application de l'article n° 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, sous la présidence de M. L. VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

CONSTANT Pierre-Henri	pouvoir à	DELERIN Jean-Luc
KEFIFA Zahira	pouvoir à	ANTONUCCI Claudine
SOMMIER Jean-Yves	pouvoir à	MERGY Gilles
GOUJA Sonia	pouvoir à	KATHOLA Pierre

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M E. LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2143-2,

Vu le Règlement intérieur du Conseil municipal, approuvé par délibération n°DEL201217_8 du 17/12/2020,

Considérant que la ville s'est engagée dans une politique volontariste de transparence de l'action publique,

Considérant la nécessité de permettre la consultation et la participation active des fontenaisiens et des acteurs locaux dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement,

Considérant qu'à cette fin, il convient de créer une nouvelle commission extra-municipale sur l'urbanisme et l'aménagement, qui a pour vocation à être consultée sur les projets urbains structurants et les orientations relatives à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire,

Vu l'avis de la commission n°1 (Finances – Personnel – Santé – Intercommunalité – Culture - Espaces Publics – Travaux – Urbanisme – Environnement - Condition Animale – Sécurité - Evaluation Politiques Publiques),

Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de créer une commission extra-municipale sur l'urbanisme et l'aménagement.

Article 2 : d'autoriser le Maire à procéder à la consultation des associations, organismes et personnes qualifiées susceptibles d'y prendre part suivant sa composition suivante :

Collège des élus	12 représentants dont 3 élus désignés par l'opposition
Collège du monde associatif	8 représentants
Collège des quartiers	1 représentant pour chaque conseil de quartier ainsi que les deux élus de quartier
Collège des personnes qualifiées	8 représentants
Collège des représentants des autres administrations ou collectivités	4 représentants

Article 3 : de désigner les élus municipaux suivants pour y siéger :

M. Michel RENAUX	4 ^e adjoint en charge de l'Urbanisme
Mme Gabriel REIGADA	1 ^{re} adjointe en charge des affaires générales, des relations inter-communales, de l'état civil, des élections et du Cimetière
M. Dominique LAFON	2 ^e adjoint en charge de l'enfance, de la jeunesse, des nouvelles technologies, de l'innovations et Jumelage
Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT	3 ^e adjointe en charge de la culture, de l'esthétique urbaine, du patrimoine historique et fleurissement
Mme Despina BEKIARI	7 ^e adjointe en charge de l'Environnement, des espaces verts, du développement durable, du devoir de mémoire, et des associations patriotiques
Mme Claudine ANTONUCCI	9 ^e adjointe en charge de l'Habitat et du Logement
M. Pierre-Henri CONSTANT	10 ^e adjoint en charge des travaux, des espaces publics, et de la voirie
M. Arnaud BOUCLIER	Conseiller Municipal délégué à la démarche qualité et à l'évaluation des travaux
M. Jacky GABRIEL	Conseiller Municipal délégué aux Grands projets
Mme Pauline LE FUR	Conseiller Municipal de l'opposition
M. Maxime MESSIER	Conseiller Municipal de l'opposition
M. Gilles MERGY	Conseiller Municipal de l'opposition

DEL210204_1

Envoyé en préfecture le 15/02/2021
Reçu en préfecture le 15/02/2021
Affiché le **SLO**
ID : 092-219200326-20210204-DEL210204_1-DE

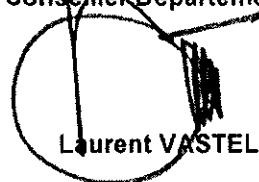
Article 4 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Les membres désignés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental




Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 15/02/21
Publication/Affichage du 15/02/21 au 15/04/21

Pour le Maire par délégation
p/o Le Directeur Général des Services

C. Hamerayel

